



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 274 pétitionnaires.

**Désignation :**

Citoyennes et citoyens du Québec

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec connaît une décroissance constante de son taux de natalité et que son impact sur la démographie a des conséquences considérables sur le taux de remplacement des générations, compromettant ainsi le développement normal de la population active;

**CONSIDÉRANT QUE** la cause des couples infertiles est louable et doit recevoir l'appui de l'État, comme c'est le cas présentement pour l'interruption volontaire d'une grossesse, la ligature tubaire, la déligature tubaire, la vasectomie et la vaso-vasostomie et qu'il faut offrir à ces couples, le même traitement, soit le remboursement des frais reliés aux techniques de procréation médicalement assistée telles la fécondation in vitro, l'insémination artificielle et autres actes reliés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'État doit donner accès à la procréation assistée, sans égard à la capacité financière des personnes impliquées, et qu'il doit être chargé de l'entière responsabilité financière et professionnelle de cet acte médical;

**CONSIDÉRANT QUE** l'État québécois doit garder la juridiction exclusive de cette pratique médicale et que la Loi fédérale sur la procréation assistée risque de lui enlever cette responsabilité propre au domaine de la santé.

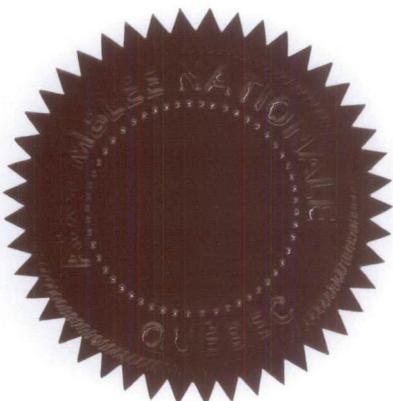
**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

C'est pourquoi nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir exiger du gouvernement du Québec qu'il soit responsable de la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée (PMA).

Je certifie que cet extrait est conforme

à l'original de la pétition.

  
Jean-Claude St-André, député de l'Assomption



19 février 2007



## PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### Gratuité des traitements d'assistance médicale à la procréation

Considérant que le Québec connaît une décroissance constante de son taux de natalité et que son impact sur la démographie a des conséquences considérables sur le taux de remplacement des générations, compromettant ainsi le développement normal de la population active;

Considérant que la cause des couples infertiles est louable et doit recevoir l'appui de l'État, comme c'est le cas présentement pour l'interruption volontaire d'une grossesse, la ligature tubaire, la déligature tubaire, la vasectomie et la vaso-vasostomie et qu'il faut offrir à ces couples, le même traitement, soit le remboursement des frais reliés aux techniques de procréation médicalement assistée telles la fécondation *in vitro*, l'insémination artificielle et autres actes reliés;

Considérant que l'État doit donner accès à la procréation assistée, sans égard à la capacité financière des personnes impliquées, et qu'il doit être chargé de l'entière responsabilité financière et professionnelle de cet acte médical;

Considérant que l'État québécois doit garder la juridiction exclusive de cette pratique médicale et que la Loi fédérale sur la procréation assistée risque de lui enlever cette responsabilité propre au domaine de la santé;

**C'est pourquoi nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir exiger du gouvernement du Québec qu'il soit responsable de la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée (PMA).**

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
1 Yvonne Fuppier	1017 PIRE LESUEUR L'ASSOMPTION	Yvonne Fuppier
2 FRANCOIS DORE	677 RIVEST Repentigny	François Doré
3 Serge Lacroix	1017 PIRE LESUEUR L'ASSOMPTION	Serge Lacroix
4 Daniel Gauthier	St-Ambroise de Kildare	Dan G
5 Julie Gaudet	St-Jacques	Julie Gaudet
6 Julie Desperance	129 Deschênes Lavaltrie	Julie Desperance
7 LUCRE AYOTE	11 Chaboung St-Paul	Lucrèce Ayote
8 MELANIE LAFORTUNE	630 Rang St-Charles St-Thomas	Melanie Lafortune
9 MELISSA CÔTÉ	1560 Robert-Quenneville	Melissa Côté
10 Claudia Mercier Fafard	32 Bull. L'Assomption EST	Claudia Mercier
11 Amelie Gaudet	91 Desormeaux S.G.B.	Amel Gaudet
12 CAROLE GODIN	100 DESORMEAUX SGB	Carole Godin
13 LAUDE HUBIN	28 BELLEFEUILLE SGB	Laude Hubin
14 Nicole Geoffroy	2800 Ste-Elisabeth	Nicole Geoffroy
15 Hélène Carrière	49 Normandie 3 SGB	Hélène Carrière
16 Nicole Rivest	2101 Hault US P.	Nicole Rivest
17 LAVALLE JOCELYNE	1121 RTE 343 ST-AMBRASE	Jocelyne Lavalle
18 Annie Fiset	1246 Baucherie Joliette	Annie Fiset
19 Erick Bisson	45 Des Delachamps SGB	Erick Bisson
20 Louise Boucher	1006 Double St-Liquori	Louise Boucher
21 Chantal Grandry	225 5 <sup>e</sup> RUE DEBARTREE	Chantal Grandry
22 Manpier Théniault	412 place Dupras St-Paul	Manpier Théniault
23 Simon Bardioulet	845 Camille Bonis Joliette	Simon Bardioulet
24 Marie-Maëlle Benning	26 Vandrevil St-Basile	Marie-Maëlle Benning
25 Kénié Desroches	1121 Jacques Degraij L'ASE	Kénié Desroches

